

Directeur : René Epp

Comité de rédaction : René Epp, rédacteur en chef

Jean-Marie Aubert, Raymond Kuntzmann, Charles Munier,

Jean-Paul Resweber, Charles Wackenheim, Raymond Winling

Gérant-administrateur : Raymond Winling

ABONNEMENTS EN 1980

France	65 F
Italie	70 F
Autre pays	75 F

Réduction de 10 % pour les anciens élèves de la Faculté.

Envois recommandés : joindre 15 F au montant de l'abonnement.

Les abonnements partent de Janvier.

Ils sont payables :

— par chèque postal au profit de la REVUE DES SCIENCES RELIGIEUSES, C.C.P. Strasbourg 57-30 N ;

— par chèques bancaires (libellés en Francs Français).

Tout abonné qui n'est pas dénoncé avant le 1^{er} Janvier de l'année suivante est considéré comme étant renouvelé.

ANNEES ECOULEES (numéros disponibles)

1921, avril ; 1922, janvier, juillet, octobre ; 1923, juillet, octobre ; 1924, janvier, avril, juillet ; 1925 ; 1926 ; 1927, janvier, avril ; 1928, avril, juillet, octobre ; 1929, juillet, octobre ; 1938 ; 1939, janvier, juillet, octobre ; 1940, juillet, octobre ; 1947 à 1954 ; 1955, janvier, avril, juillet ; 1956, avril, juillet, octobre ; 1957, avril ; 1958, juillet, octobre ; 1959 ; 1960, janvier ; 1961 à 1975.

Pour les années 1928 à 1935 inclusivement, prière de s'adresser à SWETS & ZEITLINGER, 347 b, Heerweg, Lisse, Pays-Bas.

Prix de vente des numéros disponibles (Port en plus) Fascicule simple : France : 15 F — Autres pays : 20 F.

NUMEROS SPECIAUX ENCORE DISPONIBLES

Mémorial du Cinquantenaire (430 p.) : 25 F

Le Symbole (Colloque international, 172 p.) : 30 F

L'Evangélisation en question (132 p.) : 25 F

La Théologie et les Théologies (132 p.) : 25 F

Problèmes d'interprétation (420 p.) : 25 F

Tradition et Vérité (126 p.) : 25 F

CORRESPONDANCE

à adresser au

BUREAU DE LA REVUE DES SCIENCES RELIGIEUSES

Palais Universitaire, 67084 STRASBOURG CEDEX

LA DOCUMENTATION CANONICO-LITURGIQUE DE L'ÉGLISE ANCIENNE

(Suite) *

II. LES « UNITES LITTÉRAIRES » ET LEURS RELECTURES.

S'il est vain de chercher à atteindre un archétype commun à toutes les grandes collections canonico-liturgiques anciennes, il est relativement facile d'identifier des « unités littéraires » (1) modèles et sources particulières de ces grandes collections. Notre tableau général (2) présente ces grandes unités littéraires et leurs relectures. Elles sont essentiellement au nombre de trois :

— *Didascalie*,

— *Constitution ecclésiastique des Apôtres*,

— *Tradition apostolique* (ou document x).

Nous ne nous attarderons pas ici sur les 85 *canons* (ou *Canons apostoliques*). C'est l'unité littéraire la plus récente. Elles constitue la finale

*) Voir *Rev.SR*, juillet 1980, p. 204-219.

(1) La notion d'*unités littéraires* demande à être précisée. Si l'on procède par analyse de contenu, toutes les collections canonico-liturgiques peuvent paraître mêler plus ou moins logiquement des prescriptions d'ordre moral, disciplinaire ou liturgique. Les unités littéraires seraient alors les unités thématiques qui composent ces documents. Mais on peut aussi repérer, grâce à la tradition manuscrite, aux relectures et à la composition d'ensemble, des groupements relativement indépendants, dont la circulation s'est faite parfois par une histoire manuscrite indépendante et dont on peut retrouver versions et relectures. Ces grandes unités littéraires sont appelées « ordonnances » par Hanssens et « documents » par Botte.

(2) Cf. *Rev.SR* 205, juillet 1980, p. 207. On aura soin de bien distinguer dans la 4^e colonne de ce tableau, d'une part, la *Didascalie* (reliée dans les CA VII.1-32) et, d'autre part, la *CEA* et ses relectures (*Ordonnance apostolique* : 2^e partie du *Veronensis*, c. 1-30 du *Sinodos Alexandrin* et livre I (ou II, ou III) de l'*Octateuque Clémentin*).

octobre 1980 n°4 - 206

des *Constitutions apostoliques* (VIII, 47). Elle est certainement l'œuvre du compilateur de cette collection qu'elle reprend en maints endroits. Elle présente sous forme ramassée, à l'instar des canons conciliaires, des prescriptions concernant surtout l'organisation ecclésiastique (3). La simple lecture de ces 85 *canons* ne permet pas de situer leur rédaction avant la seconde moitié du IV^e siècle.

Par contre, les trois documents regroupés dans la *collection tripartite* (4) nous situent à un moment capital pour l'histoire des institutions chrétiennes : la fin du second siècle et le début du troisième.

A) *Etat des questions*

Les études sur les principales unités littéraires canonico-liturgiques se sont développées de manière fort inégale. Les dernières décades ont, en effet, vu paraître une inflation d'articles, de commentaires en tous genres, d'études et de controverses autour de la *Tradition apostolique* (5). La *Didachè*, à la frontière de l'exégèse et de la patrologie, n'a pas été délaissée (6). Par contre, les recherches d'ensemble sur

(3) Voir présentation succincte dans O. HEGELBACHER, *Geschichte des frühchristlichen Kirchenrechts bis zum Konzil von Nicaea 325*, Fribourg, 1974, p. 7 et A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie* (Théologie historique 40), Paris, 1977, p. 138-142.

(4) On situe habituellement la *Didascalie* autour des années 230 : cf. P. GALTER, La date de la *Didascalie*, dans *RHE* 42 (1947), p. 315-351. On donne le début du troisième siècle pour la *Tradition apostolique* : cf. G. DIX, *Apostolische Paradosis. The Treatise on The Apostolic Tradition of St Hippolytus of Rome* (Reissued with corrections, preface and bibliography by H. CHADWICK), Londres, 1968, p. XXXV-XXXVII. Si, comme on l'affirme souvent, la rédaction finale de la *CEA* date du début du IV^e siècle, il n'en reste pas moins vrai que l'essentiel de ce document est à situer aussi à la fin du second siècle ou au début du troisième.

(5) Voir, par exemple, la *bibliographie raisonnée* que nous avons établie dans notre thèse, *Fonctions et premières étapes du cursus clérical*, Lille, 1974, t. 1, p. 32-39. Depuis cette date, le seul travail d'ensemble sur la *Tradition apostolique* est la thèse de J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres*. Identification des documents et Analyse du rituel des ordinations, Paris, 1976. Parmi les articles importants sur la *TA*, nous mentionnerons surtout K. RICHER, *Zum Eitus der Bischofsordination in der « Apostolischen Ueberlieferung » Hippolyts von Rom und davon Abhängigen Schriften*, dans *Archiv für Liturgiewissenschaft* XVII (1975-1976), p. 7-51. L'article de A.-G. MARLMÖRT, *La Tradition apostolique d'Hippolyte*, dans *L'Année canonique* XXIII (1979), p. 158-173 n'apporte rien de nouveau sur la question du document lui-même.

(6) La dernière édition est celle de W. RORDORF et A. TUILIER, *La*

la *Didascalie* furent beaucoup moins nombreuses (7) et les études mentionnant la *Constitution ecclésiastique des Apôtres* sont pratiquement inexistantes (8). Si l'on veut faire avancer la recherche sur cette documentation, il faudra, comme l'ont déjà suggéré J.-M. HANSENS et J. MAGNE (9), s'occuper de tous ces documents à la fois et particulièrement ne plus dissocier la *CEA* et la *TA* qu'une longue tradition a continuellement liées. Rappelons brièvement ou en est la recherche sur chacune de ces unités littéraires avant de proposer quelques hypothèses de travail.

1. *La Didascalie*

Connu aussi sous le titre de *Doctrine catholique des douze apôtres et des saints disciples de notre Sauveur* (10), le texte de la *Didascalie*

Doctrine des Douze Apôtres (SC 248), Paris, 1978. Parmi les articles permettant de mieux comprendre la littérature canonico-liturgique et ses principaux thèmes, nous retiendrons : W. RORDORF, *Un chapitre d'éthique judéo-chrétienne : les deux votes*, dans *ESR* 60 (1972), p. 109-128 ; G. DEUSSEN, *Weissen der Bischofswahl im 1. Clemensbrief und in der Didachè*, dans *TGI* 62 (1972), p. 125-135 ; *Theologie und Glaube* 62° (1972), p. 125-135 ; W. RORDORF, *La rémission des péchés selon la Didachè*, dans *Irenikon* 46 (1973), p. 283-297 ; W. RORDORF, dans *Leucharistie des premiers chrétiens* (Le point théologique, 17), Paris, 1976, p. 7-28. Pour une étude textuelle, on pourra consulter : B. LAYTON, *The Sources, Date and Transmission of Didache 1, 3b - 2, 1*, dans *Harvard Theological Review* 61 (1968), p. 343-383 ; M. MEES, *Die Bedeutung der Sentenzen und ihrer auctores für die Formung des Jesuorte nach Didache 1, 3b - 2, 1*, dans *Vigilae Christianae* 8 (1971), p. 184-209 ; L. CLERICI, *Einsammlung der Zerstreuten - Liturgie*. Geschichtliche Untersuchung zur vor- und nachgeschichte der Fürbitte für die Kirche in Didachè 9, 4 und 10, 5, Münster, 1966 ; R. TEVLANO ERCEVERIA, *Discorso escatologico y relato apocalíptico en Didache 16*, dans *Burgense* 17 (1976) p. 365-383 ; E. MAZZA, *Didache IX-X : elementi per una interpretazione eucaristica*, dans *Ephem. liturg.* 92 (1978) ; du même, *La Gratiarum Actio Mystica del Libro VII della Costituzione Apostolica*. Una tappa nella storia della anafora eucaristica, dans *Ephem. liturg.* 93 (1979), p. 123-137.

(7) A la bibliographie donnée en tête de l'édition de A. VÖÖBUS, *The Didascalica Apostolorum in Syriac* (CSCO 402, Scriptores Syri 176), Louvain, 1979, on ajoutera surtout : Cox (J.J.C.), *Note on the Title of the Didascalica Apostolorum et Prolegomena to a Study of the Dominical Logoi cited in the Didascalica Apostolorum*, dans *Andrew Univ. Semin. Stud.* 13 (1975), respectivement p. 30-33 et p. 23-29.

(8) A notre connaissance, rien n'est sorti sur ce document depuis notre ouvrage *Naissance d'une Hiérarchie*, Paris, 1977 (voir surtout p. 143-153).

(9) J. MAGNE, *op. cit.*, p. 83.

(10) Epiphane l'appelle « Diataxeis des apôtres ».

nous est parvenu en plusieurs versions : latine (11), syriaque (12), arabe et éthiopienne (13). L'original grec, à l'exception d'un court fragment du livre III (14), est perdu. Le texte grec nous est indirectement accessible grâce au remaniement réalisé par l'auteur des *Constitutions apostoliques* (livres I à VI). L'édition de FUNK permet de comparer aisément la *Didascalie* et sa relecture (15).

Beaucoup plus prolifique que les autres documents canonico-liturgiques, la *Didascalie* insiste sur l'aspect moral et spirituel. Nous entrons ainsi dans la vie d'une église du troisième siècle où tout est centré autour de la personne de l'évêque. En dehors de lui, il n'y a que des serviteurs et des sujets (16). Ce ciment moral et institutionnel permet d'agglutiner des matériaux de provenances et de contenus divers : des préceptes moraux inspirés de la doctrine des deux voies, des instructions disciplinaires relatives à l'évêque et au clergé, une description de l'assemblée liturgique, des directives concernant l'éducation des jeunes femmes, des règles communautaires concernant l'éducation des jeunes orphelins, les aumônes, les métiers à apprendre aux enfants, des conseils sur l'attitude à avoir envers les confesseurs et les martyrs, des traités sur la résurrection des morts, sur la Pâque et la résurrection du Christ, des remarques sur les hérésies et les schismes...

(11) Éditée par E. HAULER, *Didascaliae apostolorum fragmenta Veronensis Latina...*, Leipzig, 1900, et repris par E. TIDNER dans TU 75, Berlin, 1963.

(12) La version syriaque a été éditée par P. de LAGARDE, *Didascalie apostolorum syriace*, Göttingen, 1854. Cette version syriaque daterait du début du IV^e siècle. On trouvera une traduction allemande dans H. ACHERLIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalie übersetzt und erklärt* (TU 25,2), Leipzig, 1904. Une version anglaise avec les fragments latins se trouve dans R. H. CONNOLLY, *Didascalie Apostolorum*, Oxford, 1929 (rééd. 1971). F. NAU en a donné une traduction française dans *La Didascalie des douze apôtres*, Paris, 1912. En dernier lieu, on consultera A. VÖÖRUS, *The Didascalie Apostolorum in Syriac* (CSCO, Scriptores Syri, 176), Louvain, 1979. Ce dernier ouvrage nous fournit une version anglaise des chapitres I-X.

(13) Cf. J.-M. HANSENS, *La liturgie d'Éthiopie*, Rome, 1959, p. 35-38. Cf. également N.V. DURA, *La version éthiopienne de la Didascalie*, dans *Stud. théol.* 27 (1975), p. 436-451.

(14) *Didascalie* III, 5,6 à 6,4 ; ce fragment a été édité par J.V. BARTLET, *Fragmentis of the Didascalie apostolorum in greek*, dans JTS 18 (1917), p. 301-309.

(15) F.X. FUNK, *Didascalie et Constitutions apostolorum*, Paderborn, 1905 (rééd. 1964). Le texte latin mêle les fragments de Hauler et la propre traduction, à partir du syriaque, de Funk.

(16) On trouvera, dans l'ouvrage d'ACHELIS, p. 266-317, déjà cité, une description complète de cette église du troisième siècle dépeinte par la *Didascalie*.

D'une culture très vaste, l'auteur de la *Didascalie* ne nous est connu que par son œuvre. Mais comment ne pas supposer qu'il s'agit d'un évêque soucieux de la cohésion de sa communauté, conscient de ses privilèges et de ses devoirs (17). A moins qu'il s'agisse d'un diacre « soucieux de défendre sa classe hiérarchique, et, par surcroît, adulateur du pouvoir épiscopal » (18)... De toute façon, il ne se présente pas comme tel. Au contraire, il attribue la paternité de son ouvrage aux *apôtres*, ce qui constitue une des caractéristiques principales de la documentation canonico-liturgique (19).

2. La Constitution ecclésiastique des Apôtres

Appelée aussi *Canons ecclésiastiques des Apôtres* ou plus simplement *La Constitution apostolique*, la *Constitution ecclésiastique des Apôtres* (CEA) est le seul document canonico-liturgique, avec la *Didachè*, qui soit parvenu jusqu'à nous dans un manuscrit grec complet. Ce manuscrit grec, du XII^e siècle, est certainement très proche du texte grec primitif (20). La version latine de la CEA se trouve dans le Palimpseste de Vérone. Elle présente, en suivant fidèlement le grec, environ un tiers du texte de la CEA. Ce document nous est également parvenu dans des versions syriaque (21), copte, arabe et éthio-

(17) C'est l'opinion classique soutenue par LECLERCQ, DACL IV, col. 800-812, et par NAU, DTC IV,1, col. 734-748.

(18) Hypothèse suggérée par A. VILELA, *La condition collégiale des prêtres au III^e siècle* (Théologie Historique, 14), Paris, 1971, p. 213-214.

(19) Tous les documents canonico-liturgiques sont censés avoir été écrits par les apôtres, individuellement ou en groupe. Voir à ce sujet : A.F. WALLS, *A note on the apostolic claim in the church order literature*, dans *Studia Patristica* 2 (TU 64), Berlin, 1957, p. 83-92.

(20) C'est le *Vindobonensis Mss. gr. 7* (autrefois 45). La première édition est due à J.W. BICKELL qui l'a publiée sous le titre de « Ai diatagali ai dia Klémentos » dans *Geschichte des Kirchenrechts*, I, Giessen, 1843, p. 107-132. Le titre de ce document a varié au cours des siècles. Rappelons simplement ici, que BICKELL l'a présenté comme « Apostolische Kirchenordnung », que ce titre a été repris par HAENACK dans son édition *Die Lehre der zwölf Apostel* (TU 2,2), Leipzig, 1884, p. 225-237, et dans son commentaire, *Die Quellen der sogenannten Apostolischen Kirchenordnung* (TU 2,5), Leipzig, 1888. Dans la recension qu'il fait de ce dernier ouvrage, DUCHESNE préfère le titre de *Constitution apostolique égyptienne* (dans *Bulletin critique* 7 (1886), p. 361-370). Actuellement, on cite ce texte comme étant *La Constitution ecclésiastique des Apôtres* ou *Les Canons ecclésiastiques des Apôtres*. Nous utiliserons le sigle CEA pour le désigner.

(21) Éditée par J.P. ARANDZAN, *An entire Syriac Text of the « Apostolic Church Order »*, dans JTS III (oct. 1902), p. 59-79.

pienne (22). Si l'on se réfère à notre tableau général (23), on constate que la CEA forme la deuxième partie des fragments de Hauler, et cons titue les canons 1 à 20 (ou 1 à 30) du *Sinodos Alexandrin* ainsi que le livre III de l'*Octaveque Clémentin* (version syriaque).

Telle que nous pouvons la lire actuellement dans les éditions du texte grec (24), la CEA est composée :

— d'une *introduction* (1 à 3) : les apôtres sont censés être réunis tous ensemble pour rappeler l'ordre du Seigneur :

« Avant de vous partager les provinces comme au sort, règlez leur division, la dignité (axia) des évêques, la position (edra) des presbytres, la fonction d'assistant (paredreia) des diacres, l'instruction (nouchchia) des lecteurs, la conduite intègre (anegklësia) des veuves, et tout ce qui est nécessaire pour fonder et affermir l'Eglise, afin que tous, connaissant l'image des choses célestes, soient attentifs à se garder de toute faute, sachant qu'ils devront rendre raison, au grand jour du jugement, de ce qu'ils n'auront pas pratiqué après l'avoir entendu (25) ».

— d'une partie morale (4 à 14) qui reprend la voie du bien de la *Doctrina des deux voies*. Cette partie morale se termine par la fameuse règle : « ne rien ajouter, ne rien retrancher » (26).

— d'une partie disciplinaire (15-28) : cette partie regroupe des notices relatives à l'organisation de la communauté chrétienne et au

(22) Pour ces versions et leur parenté, voir HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte*, Rome, 1959, p. 191-193.

(23) *Rev.SR* 205 (juillet 1980), p. 207.

(24) Nous utilisons l'édition de Th. SCHERMANN, *Die älteste Kirchengordnung*, Paderborn, 1914, p. 12-34. Les éditions antérieures de BICKELL, HARNACK et FUNK ne présentent que peu de variantes (nous n'en avons comptées que 17).

(25) CEA 1 (SCHERMANN, p. 13-14).

(26) L'utilisation de cette règle constitue un indice important pour situer la rédaction des deux parties de notre document. Rappelons que cette règle, reprise dans de nombreux documents non chrétiens, n'est présente dans le Christianisme, que dans un nombre restreint de textes : Ap. 22, 18-19 ; *Diachè* 4, 13 ; *Barabé* 19, 2 et notre document : CEA 14 et 30. La règle ne se trouve pas dans la littérature des apologistes. Elle réapparaît dans un groupe de textes relativement bien situés dans le temps (fin du II^e siècle) et dans l'espace (l'Asie Mineure) : Irénée, *AH* IV, 33, 8 et *AH* V, 30, 1 ; Tertullien, *De praescriptione* 38 et *Adversus Hermogenem* 22 ; Polycrate, *ép. à Victor* (dans EUSEBE, *HE* V, 24) ; Denys de Corinthe, (*HE* IV, 23, 12) et dans l'anonyme antimontaniste (*HE* V, 16).

choix des ministres (évêque, presbytres, lecteur, diacre, veuve, conduite des laïcs, rôle des femmes). Seul, en fait cette partie est annoncée dans l'introduction générale.

— d'une conclusion (29-30) où réapparaît la règle « ne rien ajouter, ne rien retrancher ».

On situe habituellement la rédaction finale de la CEA au début du IV^e siècle. En fait, ceci n'a guère d'importance. L'essentiel des recherches sur ce document doit se concentrer sur l'étude des différents éléments qui le compose. Cette recherche des sources a donné lieu à de nombreux travaux à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Harnack, qui est à l'origine de ce débat (27), a essayé de montrer que le rédacteur final avait juxtaposé maladroitement ses sources. Parmi celles-ci, il trouve, pour la partie disciplinaire, deux composition anonymes qu'il nomme « vorkatolische kirchenrechtliche Aufsätze » et qu'il appelle respectivement *katastasis tou klèrou* et *katastasis tès ekklesiàs*. La première composition, ainsi reconstituée, traiterait du choix des évêques, des presbytres, des lecteurs, des diacres et des veuves. La seconde énumérerait une liste de devoirs que les diacres (terme alors générique pour désigner toutes les fonctions dans l'Eglise) et les laïcs devraient accomplir. Cette démarche a été critiquée, mais habituellement pour des raisons propres à une certaine théologie des ministères (28). Nous montrerons, dans un prochain article (29), comment nous suggérons de poser le problème de la CEA et de ses sources.

3. Le problème de la « Tradition apostolique »

On a tellement écrit sur ce texte (30), que l'on est parfois tenté de se demander s'il ne constitue pas plus une certaine façon de poser les problèmes qu'un document ayant eu un jour une réelle existence ! Ce document, en effet, n'est plus en possession de l'historien. Quant à la plupart des commentaires liturgiques ou théologiques, c'est à partir

(27) A. HARNACK, *Die Quellen der Sogenannten Apostolischen Kirchenordnung* (TU 2,5), Leipzig, 1886.

(28) Voir particulièrement : DUCHESNE, dans *Bulletin critique* 7 (1886), p. 363, et FUNK, *Doctrina duodecim apostolorum. Canonica apostolorum ecclesiastica ac reliquias doctrinae de duabus viis*, Tübingen, 1887, p. LIV-LV. La critique la moins convaincante nous paraît être celle de H. LECLECQ, *DACL* II, 2, col. 1931.

(29) *Le texte grec de la Constitution ecclésiastique des Apôtres et ses sources*, à paraître dans *Rev.SR* 207 (janvier 1981).

(30) La 7^a constitue certainement le document ancien le plus cité depuis Vatican II, dans la production théologique. Pour se faire une idée

de *rétroversions* (31) qu'ils sont habituellement réalisés. Rappelons d'abord les principaux éléments du problème.

La deuxième moitié du XIX^e siècle a vu paraître l'édition de la plupart des documents que nous utilisons aujourd'hui (32). Ces diverses éditions ont mis à la disposition des chercheurs une base textuelle précise. Il était dès lors facile de constater qu'un certain nombre de ces documents canonico-liturgiques étaient apparentés. Il s'agit essentiellement du livre VIII des *Constitutions apostoliques*, de l'*Épitomé égyptienne*, du *Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*, de la version arabe des *Canons d'Hippolyte*. On peut dire que tous les schémas possibles de parentés entre ces documents ont été présentés (33). Depuis E. von der GOLTZ (34), et surtout E. SCHWARTZ (35) et R. H. CONNOLLY (36), une solution a dominé les études consacrées à ce sujet.

des principales manières dont le problème de la TA a été posé depuis Schwartz, on pourra consulter la bibliographie chronologique réalisée par J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres*. I. Identification des documents et Analyse du rituel des ordinations, Paris, 1975, p. 193-225. On pourra également se reporter à la bibliographie mentionnée à la note 5.

(31) Surtout celles de G. DIX et de B. BOTTE (cf. Bibliographie pratique dans *Rev.S.E.* 204, p. 216-219).

(32) Voir introduction de BOTTE, *T.A.*, 1963, p. IX-XI. Depuis cette date, il faut ajouter essentiellement l'édition des *Canons d'Hippolyte*, dans la *PO* 31, 2, en 1966 et l'édition du *Testamentum Domini éthiopes* par R. BEYLOT, en 1972. Comme le signale HANSENS (*Liturgie d'Hippolyte*, 1970, p. 3), Les versions arabes et éthiopiennes remontent à un archétype différent de celui de la version syriaque éditée par Rahmani. Il faudrait donc reprendre l'édition du *Testamentum*.

(33) On pourra s'en rendre compte en lisant l'article de H. De JONGH, *Le Testament de Notre Seigneur et les écrits apparentés*, dans *EHE* 3 (1902), p. 615-643. En recensant l'ouvrage de F.X. FUNK, *Die Apostolischen Konstitutionen*, eine literar-historische Untersuchung, Reitenburg, 1891, l'auteur en profite pour présenter tous les schémas de filiation déjà proposés.

(34) E. von der GOLTZ, *Unbekannte Fragmente altchristlicher Gemeindevorordnungen*, dans *Sitzungsberichte der kön. Preuss. Akad. der Wissenschaften*, 1906, p. 141-157 ; et *Die Taufgebete Hippolyts und andere Taufgebete der alten Kirche*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, I, 1906, p. 1-27.

(35) E. SCHWARTZ, *Ueber die pseudo-apostolischen Kirchenordnungen*, Strasbourg, 1910.

(36) R.H. CONNOLLY, *The So-called Egyptian Church Order and Documents* (*Papers and Studies* 8, 4), Cambridge, 1916. Voir également du même auteur, *The Prologue to the Apostolic Tradition of Hippolytus*, dans *JTS* 22 (1921), p. 356-361.

Les travaux de G. DIX (37) et surtout de B. BOTTE ont conduit à faire croire que cette solution était « définitive ». Voici comment la résume clairement BOTTE dans son introduction de la *Tradition apostolique* :

« 1. Le document dont dépendent les autres est la prétendue *Constitution de l'Église égyptienne*, conservée dans le *Sinodos* de l'Église d'Alexandrie et partiellement dans les fragments latins du palimpseste de Vérone.

2. Ce document n'est autre que la *Tradition apostolique* dont le titre apparaît, parmi les œuvres attribuées à saint Hippolyte, sur le socle de la statue trouvée en 1551 à l'Agro Verano (38). »

Cette thèse « définitive » n'a cependant cessé d'être critiquée, sur des aspects différents et pour des raisons diverses, par plusieurs chercheurs (39). La discussion tourne essentiellement autour de deux grandes questions :

1. Comment reconstituer un texte dont l'original ne nous est pas parvenu, mais que l'on croit deviner derrière de nombreux documents parallèles et visiblement « apparentés » ?

2. Comment situer ce document-source perdu ? Peut-on l'attribuer à un auteur précis, et pourquoi pas, alors, à Hippolyte ? Ou doit-on le situer dans un genre littéraire propre, dont les fragments publiés par Marcel Richard en 1963 (40) révélerait le titre exact : *Diataxeis des saints Apôtres* ?

a) *Les essais de reconstitution*

Trop d'auteurs utilisent encore la *Tradition apostolique* (surtout dans les présentations de Dix et de Botte) comme s'il s'agissait d'une simple édition de texte. Par contre, la *synopse* réalisée par J.-M. HANSENS n'est pratiquement jamais citée. Il faudrait toujours utiliser conjointement l'*Essai de reconstitution* et la *Synopse* (40). Les documents

(37) Voir l'édition revue et corrigée, avec préface et bibliographie de H. CHADWICK, Londres, 1968.

(38) B. BOTTE, *T.A.*, 1963, p. X-XI.

(39) Citons surtout de BRUYNE en 1906, Th. SCHERMANN en 1914, R. LORENTZ en 1929, P. NAUTIN en 1947, H. ENGERDING en 1948, A. SALLES en 1955, J.-M. HANSENS en 1959 (repris en 1965), J. MAGNE en 1965 (repris et synthétisé en 1975), M. RICHARD (dans l'article « Hippolyte » du *Dic. de spiritualité*, en 1968).

(40) M. RICHARD, *Quelques fragments des Pères antécédents et nicéens*, dans *Symbole Oecoumène*, fasc. 38 (1963), p. 76-83.

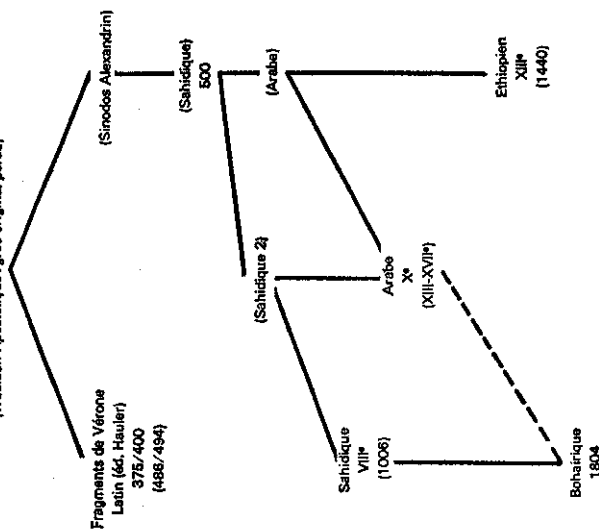
(41) La *synopse* des textes est éditée par J.-M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte*. Documents et études, Rome, 1970, p. 29-163.

canonico-liturgiques apparentés à la « *Tradition apostolique* » sont, en effet, à mi-chemin entre les documents évangéliques (pour l'étude desquels une synopse est indispensable) et l'édition d'un texte littéraire classique (que l'on peut éditer après étude des différents manuscrits et de leurs variantes).

Les essais de rétroversion de la *Tradition apostolique* se basent sur le fait que plusieurs unités littéraires canonico-liturgiques de l'Eglise ancienne sont apparentées ou parallèles. On pense ainsi pouvoir remonter, à travers les témoins directs et indirects, à travers « versions » et « remaniements », à un archétype commun, sinon à l'original perdu. Nous complétons ici le schéma général des plus anciennes collections (42) en présentant en deux schémas les documents utilisés pour ces essais de rétroversion :

LA TRADITION APOSTOLIQUE ET SES VERSIONS (43)

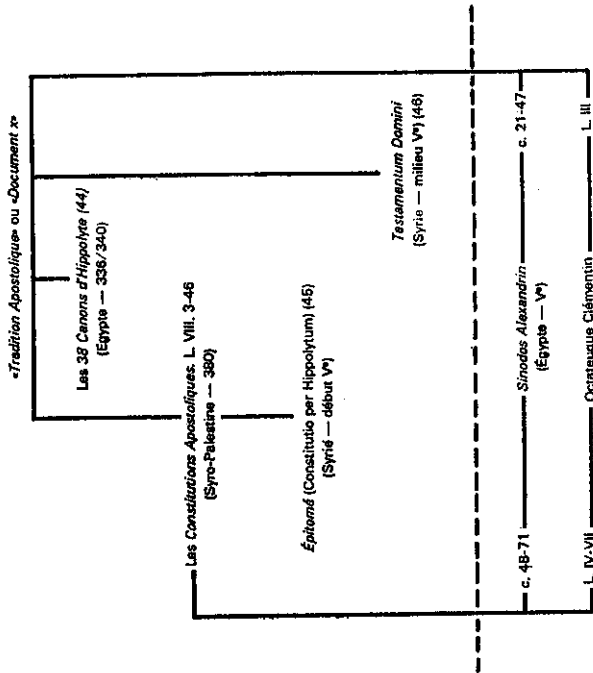
(Tradition Apostolique : grec original perdu)



(42) Dans *Rev.SR* 204 (juillet 1980), p. 207.

(43) Les documents entre parenthèses sont perdus. La première date (ou siècle) désigne la période de traduction ; la deuxième est celle du plus ancien manuscrit en notre possession. Voir, pour la présentation rapide des manuscrits, BOTTE, *TA*, 1963, p. XX-XXIV.

LA TRADITION APOSTOLIQUE ET SES REMANIEMENTS.



(44) On trouvera l'édition critique, d'après la version arabe, dans R.-G. COQUIN, *Les Canons d'Hippolyte* (PO 31, 2), Paris, 1966. Ce document est un recueil de 38 canons, étroitement apparentés à la *TA*, terminé par un sermon. Contrairement aux autres remaniements de la *TA*, les *Canons d'Hippolyte* ont eu une existence individuelle et indépendante. Ils ne constituaient jamais un des livres d'un recueil plus vaste, comme ce sera le cas, par exemple, pour le *Testamentum Domini*. L'original grec des *Canons d'Hippolyte* est perdu. Il a certainement été rédigé entre les conciles de Nicée (325) et Constantinople (381), et plus précisément entre 336 et 340 (cf. COQUIN, p. 318-331). L'auteur avait déjà probablement sous les yeux une collection tripartite.

(45) Dans l'ensemble, ce document se présente comme un abrégé du livre VIII des CA. Voir BOTTE, *TA*, 1963, p. XXV-XXVI, pour situer le document. Le texte grec de l'*Épitomé* se trouve dans FUNK, *Didascalia et Constitutions Apostolorum*, Paderborn, 1905, II, p. 72-96.

(46) Le *Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ* est parvenu en versions arabe, éthiopienne et syriaque. Le texte syriaque, avec traduction latine, a été édité par I.E. RAHMANI, *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*, Mayence, 1899. Une traduction française est parue dans le *Canonique contemporain*, de 1907 à 1913 : cette version réalisée par F. NAU est la seule qui présente en entier *L'Octateuque de Clément*, non encore éditée intégralement.

b) *La question de l'auteur et du titre*

S'il est réellement possible de retrouver, derrière les versions et les remaniements, un document source, il est tout à fait normal de chercher à identifier son auteur. Les hypothèses habituellement retenues se basent sur les éléments suivants (47) :

— La « formule de transition » ou le « prologue » :

Le palimpseste de Vérone présente, au début de la troisième partie, une vingtaine de lignes que Botte, après Schwartz et Connolly nomme « prologue », que d'autres, comme Magne, préfèrent appeler « transition ». Voici ce texte dans la rétroversion de Botte (48) :

« La (partie) du discours qui concerne les charismes, nous l'avons exposée comme il fallait : tous (ces charismes) que Dieu, dès l'origine, accorda aux hommes selon sa volonté, ramenant à lui cette image qui s'était éloignée.

Maintenant, nus par la charité envers tous les saints, nous sommes arrivés à l'essentiel de la tradition qui convient aux Églises, afin que ceux qui sont bien instruits gardent la tradition qui a subsisté jusqu'à présent, suivant l'exposition que nous en faisons, et que, en prenant connaissance, ils soient affermis — à cause de la chute ou de l'erreur qui s'est produite récemment par ignorance, et (à cause) des ignorants — l'Esprit-Saint conférant à ceux qui ont une foi droite la grâce parfaite, afin qu'ils sachent comment doivent enseigner et garder toutes (ces) choses ceux qui sont à la tête de l'Église. »

Ce texte est-il un prologue rappelant discrètement une œuvre antérieure (un *péri charismaton*) et introduisant une présentation de l'essentiel de la tradition qui convient aux Églises ? Ou bien s'agit-il simplement d'une transition entre une première partie et une seconde ?

— L'interprétation de ce passage est étroitement liée à l'inscription que l'on trouve sur la fameuse statue d'Hippolyte (49). Mais ici encore,

(47) On trouvera une démonstration plus développée dans les ouvrages déjà cités de G. DIX, B. BOTTE et J. MAGNE. Ce dernier résume bien les données principales au problème (p. 13-22) et les interprétations de Schwartz et Connolly (p. 24-32).

(48) BOTTE, *TA*, 1963, p. 2-5. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte*, Rome, 1970 (Synopse), p. 66-69.

(49) Les documents sont regroupés dans DAACL 6, col. 2419-2483. On trouvera un bon état des questions dans J.-M. HANSENS, *La liturgie d'Hippolyte*, Rome, 1959, p. 217-231.

les solutions ne sont pas évidentes. Non seulement les récentes recherches sur Hippolyte (50) montrent que cette statue a vécu une histoire compliquée (51), mais se pose également le problème de la traduction des lignes intéressantes. Faut-il comprendre la mention : « Peri charismaton/apostolikè parado/sis » comme visant un seul ouvrage intitulé : « Tradition apostolique sur les charismes » (52) ou faut-il au contraire y voir la mention de deux ouvrages distincts : un *trakté sur les charismes* et une *Tradition apostolique* ?

— A ces deux questions s'en ajoute une troisième. Les deux premiers chapitres du livre VIII des *Constitutions apostoliques* doivent-ils être considérés comme une relecture du traité sur les charismes, comme le propose Magne, ou doivent-ils être considérés comme sans aucun rapport avec l'œuvre d'Hippolyte, comme l'a affirmé Botte à la sixième Conférence des études patristiques à Oxford, en 1971 ?

— Il est nécessaire d'ajouter encore deux éléments pour être en présence de tout le dossier. Le nom d'Hippolyte figure dans deux relectures, l'*Épitomé* et l'*Octateuque* arabe et se trouve dans le titre des *Canons d'Hippolyte* (53). Enfin, rappelons, toujours avec Magne (54) que le seul fragment grec connu de notre document x, découvert et publié par M. RICHARD, est présenté comme « ek tôn diataxeôn tôn hagión apostolôn ».

Tous ces éléments constituent autant d'indices qui ont permis aux différents chercheurs d'élaborer leurs hypothèses d'interprétation. Aucune ne s'impose d'ailleurs avec « une clarté fulgurante », comme le reconnaissait volontiers Botte pour sa propre thèse (55). La principale diffi-

(50) Voir particulièrement *Ricerca su Ippolito* (Studia Ephemeridis « Augustianum » 13), Rome, 1977.

(51) Mme GUARDUCCI, dans l'ouvrage que nous venons de citer (p. 30 et ss), pense que cette statue est composée de deux pièces représentant des femmes célèbres du II^e siècle. La partie supérieure aurait été ajoutée entre 1564 et 1565 par Pierre de Lugori, avec une tête d'Hippocrate et un buste de saint Pierre... Voici une histoire aussi mêlée que la documentation canonico-liturgique !

(52) C'est la thèse de Magne. Voir aussi M. RICHARD, art. « Hippolyte » du *Dic. de Spiritualité* 7 (1968), col. 544-45.

(53) Ce nom figure, en effet, dans le titre des *Canons d'Hippolyte*, dans le titre du livre II de l'*Épitomé* des *CA* et dans le livre V de l'*Octateuque* arabe. Notons enfin, avec MAGNE (*op. cit.*, p. 22), que ce nom d'Hippolyte se retrouve chaque fois placé en tête des remaniements du rituel des ordinations.

(54) *Op. cit.*, p. 80-82.

(55) B. BOTTE, *L'authenticité de la « Tradition Apostolique » de saint Hippolyte*, dans *EFAM* 16 (1949), p. 177.

culté vient du fait que tous les indices doivent être considérés ensemble et qu'aucun n'est par lui seul déterminant.

Il serait même nécessaire, à notre avis, d'ouvrir encore la recherche dans une double direction : la spécificité du genre littéraire canonico-liturgique, le lien et les étapes de transition entre les écrits néo-testamentaires, particulièrement les pastorales, et les ordonnances ecclésiastiques de la fin II^e et du début III^e.

Entre la thèse de Botte, reprise par la plupart des auteurs, pour qui le texte rétroversé à partir des différents témoins est bien la *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome, et celle de Magne qui préfère voir, dans ces témoins, un document x dont le vrai titre serait *Diatexis des saints Apôtres*, nous retiendrons volontiers les points suivants :

— Avec HANSENS, nous pensons qu'*Essai de reconstitution* et *Synopse* des différents témoins doivent être utilisés conjointement, car il se complètent.

— Avec M. RICHARD (56) et J. MAGNE, nous pensons que l'attribution du document x à Hippolyte est pour le moins hypothétique. Pourquoi aurait-on mis sous le nom d'un presbytre opposé à l'autorité de son temps (57), une littérature normative ? Il semble d'ailleurs assez difficile de rapprocher le contenu de la *Tradition apostolique* des œuvres d'Hippolyte (58). Quant à la statue, rien ne paraît bien convaincant, surtout pas la traduction qu'il vaudrait mieux rendre, nous semble-t-il, par « Tradition apostolique sur les charismes ».

— Il n'y a d'ailleurs aucune raison définitive pour faire commencer la documentation canonico-liturgique avec Hippolyte. En tout état de cause, le document x ne représente qu'une étape dans l'histoire de cette littérature vivante qui avait pour fonction principale de réguler les pratiques communautaires en les situant entre un passé inadapté et des innovations toujours dangereuses pour les institutions.

(56) Outre l'article du *Dictionnaire de spiritualité* 7 (1968), col. 531-571, nous faisons allusion à une correspondance de février 1973, dans laquelle M. RICHARD avait l'amabilité de développer les raisons pour lesquelles il croyait ne pas pouvoir attribuer la *Tradition apostolique* à Hippolyte.

(57) Voir par exemple *Philosophumena* II ss.

(58) L'argument ici n'est peut-être pas totalement convaincant. Un écrivain rédigeant un document juridique peut, en effet, créer une œuvre d'un style assez différent de ses autres ouvrages. Une comparaison systématique des thèmes théologiques propres à la TA et des œuvres d'Hippolyte n'a d'ailleurs jamais été réalisée.

B) Caractéristiques et frontières du genre canonico-liturgique.

La collection tripartite regroupe des documents généralement appelés « canonico-liturgiques » parce qu'ils contiennent à la fois des prescriptions d'ordre morale et disciplinaire et des prescriptions ou des descriptions liturgiques. En outre, tous ces documents sont placés directement ou indirectement sous le patronage des apôtres.

Malgré ces traits communs, de fortes différences subsistent entre les documents. La CEA paraît pauvre et maladroite par rapport aux autres documents. Elle juxtapose morale et discipline, mais l'aspect liturgique y est réduit à sa plus simple expression et on ne peut parler réellement d'une description liturgique. Cette description, par contre, se trouve dans la *Didascalie* dont l'auteur, fort bavard, note l'ensemble des prescriptions sous un flot de considérations morales et théologiques. Cette manière de faire offre un contraste frappant avec le découpage en rubrique (généralement assez brèves) de la *Tradition apostolique*.

1. Les pastorales et l'épître de Polycarpe

En fait, on a l'impression que ce n'est pas la forme littéraire au sens strict qui a conduit au regroupement de ces documents, mais plutôt leur contenu caractéristique. Mais alors, pourquoi ne pas considérer par exemple la *Lettre de Polycarpe aux Philippiens* (qui contient des exhortations morales et des prescriptions concernant les hommes, les femmes, les veuves, les diacres, les jeunes gens, les vierges et les presbytres) comme un document canonico-liturgique ? Certes, la *Lettre de Polycarpe*, tout comme les épîtres à Timothée et à Tite, ne contiennent d'autres prescriptions liturgiques que les allusions au jeûne, mais nous avons vu que la CEA elle-même ne possède pas de prescription liturgique développée.

2. La *Didachè*

Ceci nous conduit à mettre en valeur la pseudo-apostolicité commune à tous les documents canonico-liturgiques et à rapprocher ceux-ci, tout naturellement (59), de la *Didachè*.

(59) Dans une note de l'introduction (SC 248, p. 21, note 2), RORDORF critique ce rapprochement. L'argument qu'il donne pour justifier la différence entre la *Didachè* (document « contemporain des apôtres » et les écrits canonico-liturgiques (*Didascalie*, *CA*, *Testamentum...*) n'est pas satisfaisant. Nous ne voyons pas pourquoi qualifier d'*artificielles* ou de non officielles ces dernières Unités littéraires et pas la *Didachè*.

Les matériaux composant le traité des *deux voies* a été repris dans la *CEA* et dans la *Didascalie*. Non seulement ces matériaux ont été repris en bloc, au début de ces ouvrages, mais ils ont souvent été redispersés et réinsérés dans les différentes prescriptions relatives aux diverses catégories de chrétiens. Comme semble l'exiger le genre canonico-liturgique, la *Didachè* présente :

- des enseignements moraux ou disciplinaires,
- des enseignements concernant le rituel et surtout les prêtres liturgiques,
- des enseignements concernant les diverses fonctions ou services qui peuvent apparaître dans les communautés (prophètes — apôtres — docteurs, évêques et diacres),
- une référence à l'apostolicité.

Par les points deux et trois, elle se distingue de l'*Épître de Barnabé* et se rapproche du genre canonico-liturgique. Mais la caractéristique de la *Didachè* par rapport aux canonico-liturgiques est que les différents genres (morale, liturgie, désignation et critère de choix des responsables) semblent rester bien distincts, alors qu'ils se mêlent et se lient dans la *collection tripartite*. La *Didachè* pourrait presque être considérée comme un document canonico-liturgique étant donnée la matière première qu'elle contient, mais il lui manque le fil conducteur qui préside à la répartition et à la synthèse de cette matière suivant la catégorisation particulière des canonico-liturgiques. Il lui manque cette catégorisation centrée sur les ministères (60).

(60) Dans le livre VII des *CA*, on trouve une relecture de la *Didachè*. Cette relecture amplifiée et glose certains points, notamment :

— la liturgie du baptême (VII, 22), dans laquelle elle introduit la mention de l'évêque et du presbytre et qu'elle amplifie en une véritable description ;

— l'injonction : « Elisez-vous des évêques kai diakonoi », dans laquelle elle introduit la mention des presbytres et développe les qualités requises du candidat.

Le fragment apocryphique de la *Didachè* est suivi dans les *CA* VII (33 ss) de prières. Mais, même dans cette relecture, on est en présence de blocs aisément repérables et le plan initial est sauvegardé. Malgré la légère amplification qu'elle a subi, la notice relative aux ministres et aux diacres n'est pas comparable aux prescriptions relatives aux différents ministres dans la *Didascalie*, la *CEA*, l'*Ordonnance ecclésiastique* ou les *Règlements apostoliques*. La *Didachè*, même relue dans les *CA*, reste profondément différente, par son plan, des documents canonico-liturgiques proprement dits.

On notera également l'opposition qui subsiste entre la *Didachè* et la *Tradition apostolique*. Dans la *Didachè* (ou ses relectures), les instructions morales destinées au tout venant précèdent les passages liturgiques qui précèdent eux-mêmes les instructions relatives à ceux qui exercent un rôle important dans la communauté. Par contre, dans la *Tradition apostolique*, le texte débute par les notices consacrées aux ministres les plus importants, les évêques qui président les liturgies ; ce qui permet d'introduire tout naturellement les descriptions liturgiques. Elles sont suivies par les notices consacrées aux ministres moins importants, pour finir par celles qui regardent les catéchumènes et tous les simples fidèles. Cette catégorisation par ordre d'importance décroissante des fonctions et statuts est, à notre avis, typique des documents canonico-liturgiques. Elle est à l'opposé des instructions que Polycarpe adresse successivement aux hommes, aux femmes, aux veuves, aux diacres, aux jeunes gens, aux vierges, aux presbytres. La catégorisation de la *TA*, par ordre décroissant, se retrouve dans la *CEA* et dans la *Didascalie*, après toutefois que ceux-ci aient fait une place à l'instruction morale des deux voies. Ceci nous amène à poser deux questions : comment les notices consacrées aux ministres ont-elles pris de plus en plus d'importance, au point d'amener une structuration d'ensemble des écrits ? Le document x (*TA*), à l'instar de la *CEA* et de la *Didascalie*, possédait-il un prologue général aux instructions concernant les ministres ? Ce prologue était-il moral ? Pourrait-il avoir un rapport avec un *Peri Charismatôn* ?

C) Genèse des notices consacrées aux qualités et devoir des ministres

La *CEA*, comme la *Didascalie*, présente, après l'introduction morale générale, une description des fonctions par ordre décroissant (61). Nous pensons qu'il y a eu une polarisation et un transfert des exhortations morales sur les chefs de communauté. Ce transfert a conduit à un gonflement progressif de l'importance des notices consacrées aux ministres.

(61) On peut rapprocher ces textes de la première à *Timothée* où l'exhortation morale, la description des forfaits opposés à la sainte doctrine (I, 9-10), l'appel à la soumission à l'autorité, les prescriptions relatives aux femmes, précèdent les instructions concernant le choix de l'évêque, du diacre, des femmes (I *Tim.* 3).

tres, puis à une centralisation des préoccupations et du plan des documents sur ces notices. Contentons-nous, pour l'instant, d'illustrer cette thèse par quelques exemples.

1. Les pastorales

Dans *Tite* 2, 1-10, on trouve des instructions concernant : les vieillards, les « vieilles », les jeunes femmes, les jeunes gens dont *Tite* est l'exemple, les esclaves qui doivent être soumis à leur maître. Montrant l'exemple aux jeunes gens, *Tite*, comme les vieillards (62), doit faire preuve de dignité. Les instructions concernant les « vieilles » et les jeunes gens sont reliées aux autres par le terme *ôsautôs*. Ce terme se trouve également dans la première à *Timothée* : une première fois en *1 Tim.* 2,9, pour lier l'exhortation morale destinée aux femmes à la notice des hommes (2,8) qui doivent prier pour tous les dépositaires de l'autorité afin qu'on puisse mener une vie calme, en toute piété et dignité (2,2) ; une deuxième fois pour introduire la notice du diacre (3,8) (*diakonous ôsautôs* semnous mē dilogous) ; une troisième fois, pour introduire le verset consacré aux femmes dans la notice du diacre (3, 11) (*gunaikas ôsautôs* semnas mē diabolous) ; une quatrième fois pour parler des bonnes œuvres en général (5,25).

Il semble qu'il y ait eu, à l'origine de ces textes, une *exhortation morale générale* dont l'une des caractéristiques devait être l'insistance sur la *dignité* (63). Cette exhortation avait peut-être été particulièrement développée à l'usage des femmes, puis utilisée pour diverses catégories : les vieillards, les femmes âgées, les hommes, les femmes, les jeunes gens dont *Tite* représente le type et le modèle. Il semble également que l'auteur de *1 Tim.* ait réutilisé les matériaux de cette exhortation morale pour construire la notice des diacres. En effet, les versets de *1 Tim.* 3, 8 et *1 Tim.* 3, 11, sont de construction rigoureusement parallèle à tel point qu'on s'attendrait à ce que « andras » (et non « diakonous ») réponde à *gunaikas*. Il est probable, d'ailleurs, que la notice du diacre visait à l'origine l'ensemble de ceux qui étaient plus spécialement considérés comme les serviteurs et désignés par le terme générique de *diaconos*. Par la suite, cette notice aurait été réutilisée

(62) *Tite* 2,2 et 2,8.

(63) Voir déjà *Phil.* 4,8.

pour former en *1 Tim.* 3, les notices spécifiques de l'évêque et du diacre. Ainsi s'expliqueraient certaines similitudes qui existent entre ces deux notices.

2. L'Épître de Polycarpe aux Philippiens

Bien que le vocabulaire soit différent, l'Épître de Polycarpe semble porter, elle aussi, des traces de cette évolution de l'exhortation morale des femmes vers les qualités requises du diacre.

On y trouve d'abord l'exhortation principale (64), puis l'exhortation des femmes (65) ; vient alors la notice des veuves et une transition, puis Polycarpe reprend :

« *De même*, que les diacres soient sans reproche devant sa justice, ils sont les serviteurs de Dieu et du Christ »...

De même, que les jeunes gens soient irréprochables...

Il semblerait bien, ici encore, que la notice sur les diacres, serviteurs de Dieu et du Christ, ait été construite à partir d'une exhortation morale. Le terme « omoïôs » peut être considéré comme une souvenir de ce décalque.

3. La Constitution ecclésiastique des Apôtres

Un autre exemple de l'utilisation des exhortations morales pour la réalisation d'une notice consacrée aux ministres se trouve dans la *CEA*. Dans ce document, il existe, en effet, de nombreux parallèles entre les qualités requises du diacre et les instructions de la voie de la vie. Le tableau suivant montre comment la notice concernant le diacre a été construite, à partir des indications morales de la première partie.

(64) POLYCARPE, aux Philippiens, 4,1.

(65) *Id.*, 4,2.

CEA (édition de Th. SCHERMANN, *Die allgemeine Kirchenordnung*, I, Paderborn, 1914).

Première notice sur le diacre

	Voie de la vie	
	canon,	page, ligne
canon XX	XI,4	19 11
p. 28, 1. 7 : éskouï	XI,2	19 6
1. 8 : mè goggusoi	VI,2	16 5
mè diglôssoi	VII	16 13
mè orglôï...		17 1
1. 9 : mè prosôpon	XIII,1	21 10
plésiou lambanontes		
p. 29, 1. 1-2 : epanagkazontes		
tous échontas		
tôn adelphôn	XIII,3	22 4-5
aploun tas cheïtras	XIII,3	22 6
1. 3 : ai autoï eumetadotoï		

D) Des règlements pseudo-apostoliques au genre canonico-liturgique

1. Le rôle de la « Tradition apostolique »

La TA reconstituée offre, à première vue, beaucoup moins de rapprochements possibles avec les exhortations morales. Il est vrai qu'elle semble s'attacher plus à l'acte même d'ordination qu'aux conditions de l'ordination. Des trois documents de la *collection tripartite*, c'est certainement le plus liturgique. Alors que la CEA ne comprend pas de description liturgique proprement dite et que la description du culte fournie par la *Didascalie* semble être externe, beaucoup plus tournée vers la place réservée à chacun que vers le contenu des prières, la TA nous offre, outre les prières d'ordination, un rituel eucharistique et un rituel baptismal. Par ailleurs, l'auteur de la TA se disperse beaucoup moins que celui de la *Didascalie*, ce qui donne à l'ensemble de la TA un aspect plus ordonné, plus construit. Cette impression est encore renforcée par le fait que la TA, contrairement à la CEA et à la *Didascalie*, ne possède pas une première partie morale. Le texte gagne encore

en cohérence. Avec la TA, le genre littéraire des règlements pseudo-apostoliques devient réellement canonico-liturgique.

La TA est le seul document de la *collection tripartite* qui soit paru indispensable à tous les compilateurs et qui soit présent, sous forme de versions ou de remaniements, dans toutes les collections. En effet, le compilateur des CA a cru inutile de reproduire la CEA, et ceux du *Synodos* et de l'*Octateuque Clémentin* ont tous omis ou ignoré la *Didascalie*. Par contre, la TA est présentée une fois sous forme de remaniement dans le *Synodos alexandrin*, et même trois fois (version, premier remaniement dans la lecture des *Règlements apostoliques*, deuxième remaniement dans le *Testamentum*) dans l'*Octateuque clémentin*. C'est vraiment le noyau de toute la littérature canonico-liturgique.

2. D'où vient l'originalité de la Tradition apostolique ?

Il est important de savoir si la TA a un jour possédé une première partie qui aurait pu expliquer sa formation et rendre compte de ses éléments les plus originaux, à savoir les prières d'ordination.

Pour élucider ce problème, nous avons deux indices :

- Le *prologue* (ou la *transition*) de l'*ordonnance ecclésiastique*,
- Les deux premiers chapitres « sur les charismes » que le livre VIII des CA place en tête de sa relecture de la TA.

Examinons successivement ces deux indices.

a) Le prologue

Le prologue semble faire allusion à un exposé sur les charismes qui aurait été déjà correctement établi (digne *posuimus*) (66), sans qu'on puisse savoir si cet exposé faisait partie intégrante de l'œuvre ou s'il en était indépendant. Il annonce ensuite l'essentiel de la tradition qui convient aux Eglises.

Le « *posuimus* » nous fait penser à une transition de l'*Epiître aux Hébreux* :

« C'est pourquoi, laissant l'enseignement élémentaire sur le Christ, élevons-nous à l'enseignement parfait, sans revenir sur les *articles*

(66) Migne a très justement noté que la rétroversion de BORTE, TA (1963), p. 3, ne rend pas le sens du Latin (des fragments de HAULER).

fondamentaux (thémelion) du repentir des œuvres mortes et de la foi en Dieu, de l'instruction sur les baptêmes et de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel (67). »

Le verbe « ponere » nous rappelle les fondements, mais quel rapport pourrait exister entre « les repentir des œuvres mortes et la foi en notre Dieu, l'instruction sur les baptêmes et l'imposition des mains, la résurrection des morts et le jugement éternel » et les charismes ? Un rapport assez étroit si l'on considère que les baptêmes sont ceux dont il est question en *Ac.* 18-19 et que la repentance est en rapport avec le baptême de repentance de Jean, que l'imposition des mains est en rapport avec le baptême dans l'esprit de Paul (68).

Le rapprochement entre la transition de l'*Épître aux Hébreux* et celui de la *TA* est plus grand encore si l'on songe à ce que ces deux transitions introduisent : dans l'*Épître aux Hébreux*, l'exposé sur le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, dans la *TA* le rituel de l'ordination de l'évêque, manifestement assimilé dans la prière au grand prêtre (69).

Mais le rédacteur de la prière ne s'est pas contenté d'utiliser l'*Épître aux Hébreux*. La prière d'ordination contient manifestement un rappel des données de la *Lettre de Clément aux Corinthiens* (70) :

« Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ,
Père des miséricordes et Dieu de toutes consolations,
qui habites au plus haut (des cieux)
et regardes ce qui est humble,
qui connaît toutes choses avant qu'elles soient,
toi qui a donné les limites de ton Eglise (Cf. 1 Clém. 20, 1-6 ;
33, 3 et 41, 1)
par la parole de ta grâce,
qui as prédestiné dès l'origine la race des justes (descendants)
d'Abraham (Cf. 1 Clém. 29 ; 31-38),
qui as institué des chefs et des prêtres (Cf. 1 Clém. 40),
et n'as pas laissé ton sanctuaire sans service (Cf. 1 Clém. 41) ;

(67) Hébr. 6, 1-2.

(68) Cf. *Ac.* 19, 4-6.

(69) Voir l'étude de E. DASSMANN, *Zur Entstehung des Monesepiskopats, dans Jahrbuch für Antike und Christentum* 17 (1974), p. 74-90.

(70) Cf. M. MEISS, *Die Hohepriester-theologie des Hebräerbriefes im Vergleich mit dem Ersten Clemensbrief*, dans *Biblische Zeitschrift* 22 (1978), p. 115-124.

(toi) à qui il a plu dès la fondation du monde, d'être glorifié en ceux que tu as choisis, maintenant encore répands la puissance qui vient de toi, (celle) de l'Esprit souverain (*Ps.* 51, 14 cité aussi en 1 Clém. 18) que tu as donné à ton Enfant (Cf. Hébr. 1, 2 ss) bien aimé Jésus-Christ (Cf. 1 Clém. 33-34), qu'il accorde à tes saints apôtres qui ont fondé l'Eglise en tout lieu (Cf. 1 Clém. 42, 3 ss) (comme) ton sanctuaire,

pour la gloire et la louange incessante de ton nom.
Accorde, Père qui connais les cœurs,
à ton serviteur que tu as choisis pour l'épiscopat,
qu'il fasse paître ton saint troupeau
et qu'il exerce à ton égard le souverain sacerdoce
sans reproche (Cf. 1 Clém. 44, 3) en te servant nuit et jour... »

On remarquera enfin que dans l'éthiopien, la transition — qui se trouve en tête de la *TA* dans le latin — a été placée juste après l'instruction sur le baptême. Nous pensons qu'il y a là le souvenir d'une instruction baptismale ou pré-baptismale qui aurait précédé l'instruction sur le sacerdoce.

b) L'instruction sur les charismes des CA VIII, 1-2

Il convient de remarquer que les *Règlements apostoliques* qui sont précédés d'une instruction sur les charismes, ne possèdent pas de liturgie du baptême. Serait-ce l'indice d'un lien entre le traité sur les charismes et le baptême ?

Il s'agit bien, pensons-nous, en CA VIII, 1-2, d'un traité sur les charismes et non, comme l'affirmait B. BOTTE (71), d'un traité sur les signes et les miracles. En effet le rapport entre les miracles du Seigneur et des apôtres, et les charismes des vrais disciples avait déjà été opérée par Irénée (72). Dans l'*Adversus Haereses* II, 32, Irénée présente les charismes comme destinés à provoquer la conversion et à être utilisés dans le monde entier, pour faire du bien aux gentils. Ce texte, le rédacteur des CA VIII, 1-2 aurait pu le trouver en lisant les œuvres d'Irénée. Il pouvait tout aussi bien le trouver, d'ailleurs,

(71) B. BOTTE, *Le traité des charismes dans les Constitutions Apostoliques*, dans *Studia Patristica* XII (1975), p. 83-86.

(72) Nous utilisons ici certaines analyses faites par C. FAIVRE dans la thèse qu'elle prépare sur les charismes chez Irénée.

à travers la citation qu'en fait Eusèbe (73). Irénée aurait pu encore fournir, au rédacteur des *CA VIII*, 1-2, l'exhortation des charismatiques et des ministres à l'humilité (74). Mais l'exhortation des charismatiques à l'humilité se trouve également développée en 1 *Clém.* 38 et on trouve même en 1 *Clém.* 16-18 les exemples des personnages illustres de l'Ancien Testament qui, à l'image du serviteur souffrant, se sont humiliés. Cette liste a pu inspirer l'auteur du traité *sur les charismes* qui fournit, lui aussi, des exemples d'hommes de l'Ancien Testament qui ne se sont pas enorgueillis. Il prolonge même cette liste par des exemples chrétiens. La référence à l'incrédule des égyptiens se trouve également dans la 1 *Clémentis* (75). C'est dans le même texte que l'on trouve l'expression « signes et prodiges » relevés par B. BOTTE (76).

En résumé, si les œuvres irénéennes nous fournissent le noyau du texte sur les charismes (identification miracles-charismes, listes des divers charismes, distinction des vrais et des faux charismatiques, utilisation des charismes pour la conversion et le bien des païens, mise en garde des charismatiques et des ministres contre l'orgueil), la *Lettre de Clément* a fourni également beaucoup de matériaux, surtout pour la seconde partie de ce traité.

Nous ne pouvons pas dire, dans l'état actuel de nos recherches, si ce que nous possédons dans les *CA VIII*, 1-2 est d'Hippolyte, disciple d'Irénée, mais il est fort probable qu'un seul et même auteur ait rédigé :

- à partir de la *Lettre de Clément*, la fin du passage sur les charismes,
- la transition de l'*Ordonnance ecclésiastique*,
- et surtout le texte de la prière d'ordination de l'évêque.

Que cet auteur se soit contenté de résumer un texte qu'il avait sous les yeux ou qu'il ait lui-même produit ce petit texte n'est pas très important. L'essentiel est de constater que, de toute façon, ce traité sur les charismes est antérieur à la collection tripartite.

**

(73) *HE V*, 7. Eusèbe aurait pu également lui fournir la liste des prophètes selon le Nouveau Testament : *HE V*, 12, 3.
 (74) *AH V*, 22, 2.
 (75) 1 *Clém.* 51.
 (76) B. BOTTE, art. cité, p. 84-85.

Les documents canonico-liturgiques sont parfois les seules sources d'informations pour l'histoire des institutions chrétiennes. La difficulté de leur interprétation vient justement de leur nature. Ce sont avant tout des documents *institutionnels* dont le rôle plus ou moins avoué est de faire survivre des institutions chrétiennes dans des temps et des lieux différents.

Pas plus que les liturgies ou les canonistes du XX^e siècle, les auteurs de ces documents n'étaient dupes de leur activité. Qu'ils aient été pasteurs ou compilateurs en chambre, leur propos est sensiblement le même : permettre aux institutions chrétiennes de leur temps de survivre entre leur origine, toujours à retrouver, et leur mort, toujours à éviter. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'étude des grandes collections nous permet de remonter au dernier quart du IV^e siècle et si l'analyse des « unités littéraires » nous situe à la fin du II^e et au début du III^e. Ces deux moments ne constituent-ils pas les deux étapes les plus importantes de l'histoire du Christianisme antique ?

Alexandre FAIVRE
 189 b, route du Polygone
 67100 Strasbourg

UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES
DE STRASBOURG

206 - REVUE DES SCIENCES RELIGIEUSES

1980 N° 4

Revue trimestrielle
publiée sous la direction
des professeurs de la Faculté
de Théologie Catholique

SOMMAIRE

ARTICLES

- A. Faivre. — La documentation canonico-liturgique de l'Eglise ancienne. II. Les unités littéraires et leurs relectures 237-297
- J.E. Ménard. — La fonction sotériologique de la mémoire chez les Gnostiques 298-310
- R. Berton. — Abraham dans le *De Officiis Ministrorum* d'Ambroise 311-322
- R. Virgoulay. — Phénoménologie du corps et théologie de la résurrection 323-336

CHRONIQUE

- R. Winiing. — Discours sur Jésus et christologie d'après quelques ouvrages récents 337-349

PALAIS UNIVERSITAIRE - STRASBOURG